

A2MICILE EXECUTIVE 67
SAS au capital de 1000 euros
9 Allée CERES
67200 STRASBOURG
R.C.S. de STRASBOURG

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à huit heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Sont présentes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| • A2MICILE EXECUTIVE FRANCE, SAS : | titulaire de 60 actions |
| • PETER Nathalie: | titulaire de 40 actions |

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame PETER Nathalie, Présidente associée pressentie.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président de la Société ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance de la constitution de la société A2MICILE EXECUTIVE 67, décident, en application des dispositions statutaires, de nommer Madame PETER Nathalie, née le 21/06/1968 à Molsheim et demeurant au 5 Rue Martine KEMPF 67117 DOSSENHEIM KOCHERSBERG, en qualité de Président de la société.

Madame PETER Nathalie accepte ce mandat pour une durée illimitée et déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'accès.

Madame PETER Nathalie est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Elle exercera ses fonctions dans le cadre prévu par l'Article 19 des statuts.

Sa rémunération éventuelle sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024 devra statuer sur le quitus à donner à Madame PETER Nathalie au titre de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

V.C. J.C. N.P.

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente nommée et les associés.

Madame PETER Nathalie
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Nathalie PETER

✓ Certified by  yousign

A2micile EXECUTIVE France
Représentée par Vincent CHAULET

Vincent CHAULET

✓ Certified by  yousign